

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Edward Jones

31 décembre 2019

RAPPORT SUR L'ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Responsabilité de la direction à l'égard de l'état résumé de la situation financière

La direction est responsable de la préparation de l'état résumé de la situation financière destiné aux clients du courtier membre conformément à la Règle 1400 des courtiers membres (la Règle 1400) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Extrait de la Règle 1400

- « 1. Un *courtier membre* doit remettre à ses clients, sur demande, un état résumé de sa situation financière à la clôture de son dernier exercice basé sur les derniers états financiers annuels vérifiés; toutefois, pour préparer cet état, le *courtier membre* aura un délai de 75 jours à compter de la clôture de cet exercice. Par “ client ”, tel que ce terme est utilisé dans de la présente Règle, on entend une personne qui a effectué une opération avec un *courtier membre* dans l'année précédant le jour où une demande d'état résumé de la situation financière est faite. »

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

L'état résumé de la situation financière du courtier membre est basé sur le dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM annuel du courtier membre. Le Formulaire 1 de l'OCRCVM est un rapport à usage particulier qui comprend des états financiers et des tableaux non consolidés (ou consolidés, selon ce qu'indiquent les dénominations des sociétés en propriété exclusive et « reliées » qui figurent en page couverture) et est préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), mises à part les dérogations que prescrit l'OCRCVM dans les Directives générales et définitions du Formulaire 1 de l'OCRCVM. Le Formulaire 1 de l'OCRCVM du courtier membre est préparé par le courtier membre et déposé auprès de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) au moyen de la base de données des dépôts électroniques des rapports financiers réglementaires (DERFR) afin d'aider le courtier membre à prouver sa solvabilité à l'OCRCVM et au FCPE.

L'état résumé de la situation financière est destiné uniquement aux clients du courtier membre pour l'application de la Règle 1400 et ne doit pas être utilisé par des parties autres que les clients du courtier membre à quelque autre fin. L'état résumé de la situation financière résume fidèlement la situation financière non consolidée (ou consolidée, selon ce qu'indiquent les dénominations des sociétés en propriété exclusive et « reliées » qui figurent en page couverture) du courtier membre à la date de son dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM.

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 décembre 2019

 [en milliers de dollars canadiens]

ACTIF**Actifs liquides** (note 1)

Espèces	63 296
Fonds déposés en fiducie	437 150
Prêts, titres empruntés et pris en pension	237 500
Titres en portefeuille	101 143
Créances sur clients	34 206
Créances sur courtiers	16 342
Autres actifs liquides	23 243
Total – actifs liquides	912 880

Autres actifs

Placements dans des filiales et des membres du même groupe et avance à ces derniers	2 696
Autres actifs	82 439
Total - autres actifs	85 135
Actif total	998 015

PASSIF ET CAPITAL SELON LES ÉTATS FINANCIERS**Passifs courants**

Découverts et emprunts, titres prêtés et mis en pension	0
Titres vendus à découvert	234
Sommes dues à des clients	756 571
Sommes dues à des courtiers	28 410
Autres passifs	72 023
Total - passifs courants	857 238

Passifs non courants

Emprunts subordonnés (note 2)	0
Autres passifs non courants	50 308
Total - passifs non courants	50 308

Passif total	907 546
---------------------	----------------

Capital selon les états financiers

Capital émis, réserves et résultats non distribués (note 2) 90 469

Capital total selon les états financiers 90 469

Total - passif et capital selon les états financiers 998 015

Notes :

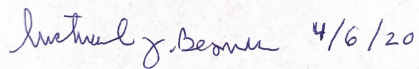
- 1 Les actifs liquides forment une catégorie d'actifs réglementaire propre à l'OCRCVM. Les actifs classés dans cette catégorie sont considérés comme essentiellement liquides aux fins de la réglementation.
- 2 Les emprunts subordonnés ainsi que le capital émis, les réserves et les résultats non distribués sont traités comme faisant partie du capital réglementaire investi.

Attestation de l'état résumé par le chef des finances

J'atteste que le présent état résumé de la situation financière de

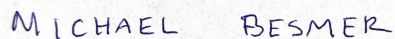
Edward Jones

a été produit et imprimé à partir du dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM du courtier membre déposé auprès de l'OCRCVM et du FCPE au moyen du DERFR.

 4/6/20

(Signature du chef des finances)

(date)



(Nom en caractères d'imprimerie du chef des finances)